

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 12 février à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme ALLEMANDI Florence), LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean Michel, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de M. GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, CRAPSKY Bernard, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie. M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan. M. NICOLAS Yves. M. GILLY Lucien ayant donné pouvoir à M. COLLOMB Stéphane.

## Délibération n° 2015/15

### **OBJET : REAMENAGEMENT DE DEUX EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE.**

La baisse significative des taux fixes des prêts durant ces derniers mois a amené la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » à solliciter la caisse régionale du Crédit Agricole pour la renégociation de sa dette.

Vu les différentes propositions de cet organisme récapitulées dans le tableau ci-annexé pour le réaménagement de deux de ses prêts à savoir :

- N° 00600670160 au taux d'intérêt fixe de **6.05 %**
- N° 00600847239 au taux d'intérêt fixe de **4.72 %**.

dont le capital total restant dû est **5 638 331.26 €** au 27.02.2015.

Considérant que cette renégociation permet une baisse conséquente du coût global de ces prêts,

Sur proposition du Vice-Président délégué aux Finances,  
Le Conseil de Communauté,  
Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de renégocier les prêts N° 00600670160 et 00600847239 contractés auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole comme suit :

Les deux emprunts sont renégociés sous la forme d'un nouvel emprunt avec amortissement sur **216 mois**, réintégration des **250 000 € d'indemnités** et **différé total la 1<sup>ère</sup> année**.

Montant : **5 888 331.26 €**

Date de la 1<sup>ère</sup> échéance : 27/05/2016

Date de la dernière échéance : 27/02/2033

Durée : **216 mois**

Type de prêt : Taux variable CAPE 0 %

**Taux d'intérêt initial** calculé sur la base de l'index **Euribor 3 mois**  
**instantané au jour d'édition du contrat + 2.82 %**

**Taux plafonné : taux d'intérêt initial + 0.0002 points**

Base de calcul des intérêts : 360 Jours

Type d'échéance : **constante**

Périodicité des échéances : **trimestrielle**

Frais de dossier : **50 000 €**

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de prêt entérinant ce réaménagement et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt,
- **AUTORISE** le Président à mandater les intérêts courus des prêts réaménagés sur l'exercice 2015,
- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année au Budget de la Communauté les crédits afférents aux remboursements de ce nouveau prêt.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
M. Jacques MARTIN

